



Analyse de l'opportunité de développer l'agriculture biologique
en lien avec les problématiques eau d'un territoire

GUIDE DE REALISATION D'UN DIAGNOSTIC

Appuis-contacts diagnostics :

-DREAL : Valérie LECOMTE 02 40 99 58 51

valerie.lecomte@developpement-durable.gouv.fr

-Coordination AB : Patrick LEMARIE 02 41 18 61 40

cab.environnement@biopaysdelaloire.fr

DREAL

10 bd Gaston Serpette, BP 32205,
44022 Nantes cedex 1
Tel : 02 40 99 58 51

CAB

9, rue André Brouard BP 70510
49105 ANGERS CEDEX 02
Tel : 02 41 18 61 40

Eléments introductifs

Pourquoi ce diagnostic agriculture biologique ?

Contexte réglementaire :

- **Le Grenelle de l'environnement (article 27 de la loi 1 votée en Août 2009)** indique que « sur les périmètres de captage d'eau potable, la priorité sera donnée aux surfaces d'agriculture biologique et d'agriculture faiblement utilisatrice d'intrants afin de préserver la ressource en eau et de réduire ses coûts d'épuration ».
- **La loi sur l'eau (article 21)** définit l'obligation de mettre en place d'ici 2012 un programme d'action sur les captages prioritaires (ZSCE : Zones soumises à contraintes environnementales).

A la demande du [MEEDDM](#)¹, un [groupe de travail national](#)² a été constitué afin d'initier une réflexion sur les démarches à mettre en œuvre pour favoriser le développement de l'agriculture biologique autour des captages prioritaires. Ce groupe de travail a défini un **cadre national** de diagnostic des potentialités AB sur les territoires des captages prioritaires, qui est à décliner par région pour tenir compte des spécificités locales. Ce diagnostic peut permettre de :

- préciser les territoires qui présentent les dispositions les plus favorables pour amorcer ou accélérer le développement de l'agriculture biologique
- de mettre en évidence sur un territoire déterminé les éléments favorables, les freins et les stratégies à mettre en œuvre.

Il ne s'agit en aucun cas d'obliger le passage en agriculture biologique des exploitations présentes sur une aire de captage prioritaire, mais de préciser dans quelles conditions il serait envisageable :

- de favoriser l'évolution vers l'AB d'un nombre significatif de ces exploitations
- ou que dans un 1^{er} temps du moins elles adoptent des techniques utilisées en bio ou en agriculture durable et qui préservent la qualité de l'eau.
- en cohérence avec les stratégies déjà définies localement pour retrouver un bon état de l'eau brute.

La réalisation de ce diagnostic des potentialités AB n'a pas fait l'objet d'une circulaire et cette démarche demeure donc volontaire de la part des acteurs de l'eau autour de chaque captage prioritaire Grenelle.

Complémentarité avec les autres démarches de territoire

Le [comité de pilotage régional](#)³ constitué à l'instigation de la DREAL pour décliner la grille de diagnostic au niveau régional, insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les autres démarches en cours sur chaque territoire :

¹ **MEEDDM** : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer

² **Groupe de travail national AB et captages prioritaires** : mis en place à la demande du MEEDDM en 2008, animé par la Fédération nationale de l'agriculture biologique, avec des représentants des Agences de l'eau, réseau FNAB, Institut technique de l'agriculture biologique, Chambres d'agriculture, SOLAGRO

³ **Comité de pilotage régional AB et captages prioritaires** : mis en place à la demande de la DREAL en 2009 pour préciser les conditions de mise en œuvre des diagnostics AB, co-animé par la DREAL et la Coordination agrobiologique des Pays de la Loire, avec des représentants de la DRAAF, de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, du Conseil régional et de la Chambre régionale d'agriculture.

- Ce diagnostic agriculture biologique doit s'inscrire en lien avec les autres démarches en cours sur chaque territoire (ZSCE⁴, contrats territoriaux⁵, programmes d'action LEADER⁶, CRBV⁷,...)
- Il doit s'appuyer au maximum sur les données existantes ou qui devront être recherchées dans d'autres études (en particulier les diagnostics de pression agricole).
- Il doit permettre d'avoir une vision globale, s'appuyant sur les caractéristiques principales du territoire et des systèmes agricoles, sans entrer dans l'analyse des pratiques des agriculteurs (sauf valorisation des résultats d'études spécifiques réalisées par ailleurs)

Le diagnostic agriculture biologique n'a pas pour objet la mise en œuvre d'études complémentaires.

Il peut cependant conduire à proposer des axes ou des critères supplémentaires à intégrer dans des études qui seront à réaliser (en particulier dans le cadre des études de pression agricoles nécessaires à la définition des ZSCE).

Comité de pilotage

La mise en œuvre de la démarche doit permettre :

- la mise en commun des connaissances et données déjà acquises
- l'aboutissement à des conclusions partagées entre acteurs locaux (dont pourront découler des objectifs et des actions portées par tous)

C'est pourquoi, le comité de pilotage doit autant que possible comprendre des représentants des différents acteurs locaux :

- Maître d'ouvrage du captage,
- Représentants des collectivités locales
- Représentants des administrations : ARS (ex DDASS), DDT, DREAL,
- Agence de l'eau,
- Groupement bio départemental,
- Chambre d'agriculture,
- Réseau agriculture durable,
- Associations locales environnementales ...

Le comité de pilotage doit être central dans la démarche :

- en facilitant la complémentarité de ce diagnostic avec les autres démarches prévues ou en cours sur le territoire,
- en aidant au repérage des personnes et sources de données,
- en apportant ses propres analyses collectives
- en approuvant les axes d'étude et les hypothèses de travail,
- puis en confirmant les conclusions du diagnostic.

Réalisateur du diagnostic

Le choix de l'organisme pour réaliser le diagnostic est fait par le maître d'ouvrage du captage, qui préside également le comité de pilotage.

L'organisme réalisateur du diagnostic a une fonction essentielle d'animation pour mettre en synergie les connaissances des acteurs locaux et aboutir collectivement à une analyse étayée des potentialités de développement de l'agriculture biologique sur le territoire.

La ou les personnes intervenantes doivent cependant également avoir une bonne connaissance des techniques, de la réglementation et des filières AB.

⁴ ZSCE : Zone soumise à contrainte environnementale

⁵ Contrats territoriaux : contrats pluri-annuels financés par l'Agence de l'eau

⁶ LEADER : axe de financement européen pour des programmes locaux de développement qui associent des partenaires publics et privés et pilotés par un GAL – Groupe d'action local

⁷ CRBV : Contrat régional de bassin versant, programme local pluri annuel pour protéger l'eau, financé par la Conseil régional

Stratégies de mise en œuvre du diagnostic en fonction des territoires

Trois options de mises en œuvre peuvent être choisies, les options 2 et 3 pouvant intervenir en approfondissement en fonction des décisions du comité de pilotage :

Niveaux d'approfondissement		Temps d'intervention
1^{ère} étape : faire un état des lieux préalable		
Recenser : <ul style="list-style-type: none"> - les études déjà réalisées et en prévision, afin de positionner le diagnostic de potentialité AB en lien avec les différents dispositifs sur le territoire ; - les sources de données, leur disponibilité et le temps qui sera nécessaire pour les analyser en vue de leur valorisation dans le diagnostic de potentialité AB ; - les acteurs locaux à contacter pour participer au comité de pilotage ou comme « experts » en vue d'entretiens pour approfondir les différents axes du diagnostic (en tenant compte de la diversité nécessaire – cf. § précédent) - 1^{er} remplissage de la grille 	2 jours	
2^{ème} étape : réunir le comité de pilotage		
<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les éléments déjà disponibles pour remplir la grille, les 1^{ères} interprétations à en tirer, les points à approfondir - Deux possibilités lors de ce comité de pilotage <ul style="list-style-type: none"> o s'en tenir à la validation de ce 1^{er} remplissage de la grille en demandant aux membres du comité de pilotage d'apporter leurs propres éléments d'interprétation rejoignant ainsi les objectifs de l'étape 5. o ou définir les conditions de mise en œuvre des étapes 4 et 5 pour approfondir l'analyse, en lien avec les autres dispositifs prévus 	1 jour	
Option 1		Sous total option 1
		3 jours
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Option 2</div> <div style="font-size: 2em;">←</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;">Option 3</div> </div>		
3^{ème} étape : analyser les données disponibles		
<ul style="list-style-type: none"> - Compléter la grille de diagnostic : les données doivent être à la fois quantitatives et qualitatives. - Préciser pour chaque indicateur les sources et si d'autres données viendront compléter l'indicateur par d'autres études prévues ultérieurement. 	2 jours	
3^{ème} étape : analyser les données disponibles		
4^{ème} étape : réaliser des entretiens auprès d'acteurs locaux		
<ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer des acteurs intervenants localement, présents au comité de pilotage ou non présents - Ces entretiens individuels apporteront des éléments indépendants et plus diversifiés que lors des analyses réalisées collectivement en comité de pilotage (étape 2) 	2 jours de l'étape 3 + 6 jours (3 entretiens / j)	
5^{ème} étape : présenter et faire amender, valider le diagnostic par le comité de pilotage		
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisme réalisateur du diagnostic présente les indicateurs et les interprétations qui peuvent en être faites à travers la grille d'analyse - Le comité de pilotage valide, modifie ou complète les interprétations et les conclusions pour chaque axe. Un système de valeur (+/-) permet de mettre en avant les indicateurs les uns par rapport aux autres. L'objectif est de parvenir à des conclusions partagées entre acteurs locaux. 	1 jour	
Sous total option 2		6 jours
Sous total option 3		12 jours

Les temps d'intervention mentionnés dans le tableau sont indicatifs, à préciser en fonction des différents territoires et de la complexité des données à traiter.

Le choix entre les options 1, 2 et 3 dépendent :

- de la maturation initiale des acteurs locaux sur l'intérêt de développer l'agriculture biologique autour du captage,
- des sources de données, études déjà réalisées ou en projet sur le territoire,
- des moyens humains aussi bien en terme de réalisation du diagnostic, que de comité de pilotage.

Un plan d'action AB à définir suite au diagnostic

Le diagnostic élaboré en concertation avec le comité de pilotage aboutit à une synthèse des :

atouts / contraintes / leviers à mettre en œuvre

L'élaboration d'un plan d'actions AB se fera en aval du diagnostic, en lien avec les différents dispositifs présents sur le territoire AB :

SUITES	
- Mise à disposition du diagnostic des potentialités AB aux maîtres d'ouvrage territoriaux pour qu'ils puissent proposer des objectifs et actions concernant l'AB dans les dispositifs en cours ou en prévision sur le territoire.	Le temps d'intervention pour proposer un plan d'actions AB n'est pas intégré dans le diagnostic.

Points explicatifs de la grille de diagnostic

Une grille organisée autour de 5 axes

- **Axe 1 : potentiel d'évolution des systèmes de production locaux vers l'agriculture biologique**
- **Axe 2 : potentiel de consommation de produits AB sur le territoire**
- **Axe 3 : besoins des filières et structuration locale** pour la collecte, la transformation et la commercialisation de produits AB)
- **Axe 4 : stratégies des collectivités et acteurs locaux** pour protéger les ressources en eau, positionnements sur l'agriculture biologique
- **Axe 5 : pressions réglementaires territoriales** pour préserver la ressource en eau.

Même s'il est choisi dans un 1^{er} temps de ne prendre que l'option 1 (schéma page 4), il est important de ne pas faire l'impasse sur un des axes, même si certains sont moins approfondis, afin d'avoir une visibilité large sur l'ensemble des facteurs qui peuvent intervenir sur le développement de l'AB.

Des indicateurs proposés comme points de repères de l'analyse

Ces indicateurs peuvent être en partie adaptés à chaque territoire pour mieux décrire la situation des productions agricoles de la zone.

Si certains indicateurs ne peuvent pas être chiffrés par manque de données, indiquer des tendances à dire d'experts locaux

Un système d'appréciation qui a une valeur locale

Pour chaque indicateur et pour chaque axe, il est proposé d'attribuer une appréciation synthétique + ou - . Cette appréciation n'est pas une note objective, mais un moyen de classer au niveau local les différents indicateurs et les synthèses pour chaque axe, en atouts ou contraintes pour le développement de l'agriculture biologique.

L'échelle indicative de valeur est la suivante :

---	--	-	O	+	++	+++
Très défavorable		défavorable	Sans impact	favorable		Très favorable

Pour chaque indicateur chiffré ont été positionnées, lorsque cela était possible, des valeurs repères, positives ou négatives par rapport à l'agriculture biologique. Ces valeurs repères sont à repreciser pour chaque territoire et chaque production, en lien avec les « experts locaux ».

Cette appréciation est portée dans un 1^{er} temps par l'organisme réalisateur du diagnostic durant le rassemblement des données et leur synthèse.

Il est important que ces appréciations, comme les commentaires, soient validés ou précisés par le comité de pilotage, « à dire d'experts locaux ».

En introduction : Faire une présentation synthétique du territoire

0-1-Caractéristiques principales du territoire

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ Reprise d'éléments issus d'études antérieures, communicables par le maître d'ouvrage du captage ou autre organisme

L'objectif est simplement de resituer le territoire dans sa globalité, y compris économique.

0-2-Rappel des problématiques eau sur le captage

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ Données communiquées par le maître d'ouvrage, la DDASS ou l'Agence de l'eau

Présentation synthétique des conclusions d'études déjà réalisées.

0-3-Pressions agricoles explicatives de la détérioration de l'eau

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ Données communiquées par le maître d'ouvrage, la DDASS ou l'Agence de l'eau
- ⇒ Préciser dès cette introduction le statut du territoire sur la réglementation eau

Présentation synthétique des conclusions d'études déjà réalisées.

Si une étude complémentaire des pressions agricoles doit être réalisée dans le cadre de mise en place d'une ZSCE, proposer éventuellement des indicateurs complémentaires qui pourraient être utiles pour améliorer le diagnostic du potentiel AB.

AXE 1

Potentiel d'évolution des systèmes de production locaux vers l'agriculture biologique

1-1-Atouts et contraintes liées au rapport global agriculture / territoire

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ statistiques agricoles générales sur la zone, issues du recensement général agricole, ou autres données disponibles en particulier auprès des Chambres d'agriculture
- ⇒ experts locaux

1-1-1- Caractéristiques du territoire

L'objectif de ce paragraphe est de situer l'adaptation de l'agriculture au territoire.

L'agriculture biologique et plus globalement l'agriculture durable doivent en effet s'inscrire en adéquation avec les potentialités naturelles du milieu : choix de cultures, d'animaux, d'itinéraires techniques en phase avec le milieu, avec peu d'utilisations d'intrants extérieurs.

Deux entrées sont proposées pour apprécier cette adéquation agriculture / territoire :

- ⇒ grands types de sols et caractéristiques : commentaires sur l'adaptation des différentes productions aux caractéristiques des différents sols.
- ⇒ Evolution des productions dans la durée : l'analyse de l'évolution des productions peut permettre de préciser quelles productions ou modes de productions sont plus adaptées au terroir. On fait l'hypothèse qu'avec moins de moyens d'artificialisation à travers les engrais chimiques et les produits phytosanitaires, les agriculteurs avaient dû choisir des productions et des itinéraires permis par le terroir. MAIS, des productions « anciennes » peuvent cependant être analysées à distance comme peu respectueuses du milieu et certaines productions plus récentes très adaptées. Il ne s'agit pas non plus d'en conclure à l'intérêt d'un retour aux systèmes de production « anciens » !

1-1-2-Poids économique et territorial de l'agriculture

L'objectif de ce paragraphe est de situer l'agriculture en terme d'espace, d'économie et d'emplois sur le territoire pour en analyser les conséquences en terme d'atouts / contraintes au changement.

Le % SAU dépendant de sièges hors zone peut éventuellement faire ressortir des attitudes différenciées de producteurs de la zone ou hors zone, en terme de responsabilisation sur les problématiques du territoire.

1-1-3-Limitation des fertilisants organiques et chimiques

Les statistiques agricoles générales sur la zone peuvent permettre une 1^{ère} analyse du territoire vu comme UN SYSTEME AGRICOLE GLOBAL. Il peut découler de cette vision globale des choix d'actions prioritaires pour l'ensemble de la zone, comme d'augmenter le % de prairies ou de favoriser les échanges entre exploitations pour la gestion des déjections ou l'auto-production locale des aliments pour animaux... :

- ⇒ Le chargement animal est un indicateur du niveau d'intensification sur l'ensemble de la zone. On peut rapprocher ce chargement de celui qui est observé sur les systèmes AB en polyculture élevage : entre 0.8 et 1.1 UGB / ha SAU en fonction du potentiel des terres. Des chargements supérieurs nécessitent des achats conséquents de céréales extérieures (qui auront un impact sur la quantité de déjections à épandre) ou des mises en cultures plus importantes dans l'assolement (avec des pratiques culturales utilisatrices d'engrais et de phyto.)

- ⇒ La présence de monogastriques oblige particulièrement à la mise en place de cultures céréalières
- ⇒ Si cela est possible, le bilan des surfaces contractualisées en plans d'épandage pour importer ou exporter des matières organiques sera un indicateur supplémentaire de la pression organique sur les sols.
- ⇒ Les rendements en productions végétales sont également, en fonction de la valeur agronomique des sols, des indicateurs d'intensification et donc d'apports en fertilisants (organiques ou minéraux)
- ⇒ Un fort % de cultures annuelles implique des ruptures et accélérations des cycles des minéraux qui peuvent être sources de fuites du milieu en cas de décalages avec les besoins des cultures.
- ⇒ Le % en prairies permanentes est au contraire un facteur de stabilité des cycles des minéraux.
- ⇒ Les prairies temporaires interviennent également dans la stabilité des cycles des minéraux, sauf au moment de la destruction des prairies, qui provoque une phase de minéralisation importante et qu'il faut donc réaliser au moment le plus opportun dans l'année en fonction des conditions pédologiques et climatiques locales, en prévoyant des cultures à suivre suivante capables d'éviter les fuites.
- ⇒ Les légumineuses permettent la réintroduction d'azote par fixation symbiotique, en permettant de réduire la fertilisation minérale et organique. Elles permettent d'augmenter l'autonomie alimentaire des élevages. Prêter également attention à la destruction de ces légumineuses.
- ⇒ Les protéagineux peuvent être une « bonne pompe à azote », en même temps qu'ils participent à augmenter l'autonomie alimentaire des élevages.

Points de repère pour les appréciations

	---	--	-	O	+	++	+++
UGB totaux / ha SAU	> 1.4					0, 8 à 1,1	
UGB monogastriques / ha SAU							
SAU du territoire contractualisée pour importer des MO externes à la zone							
SAU contractualisée hors zone pour exporter des MO hors de la zone							
céréales							
maïs							
cultures spécialisées							
% légumineuses				0 %			> 33 %
protéagineux							
Prairies permanentes							
Prairies temporaires							80 %

1-1-4-Limitation des produits phytosanitaires

L'analyse globale du territoire peut également permettre de faire ressortir des atouts et contraintes sur la réduction des produits phytosanitaires :

- ⇒ Les surfaces boisées, linéaires de haies et prairies humides contribuent au maintien de la biodiversité et donc aux équilibres naturels entre prédateurs et auxiliaires.
- ⇒ Les surfaces en prairies (permanente et temporaire) font peu l'objet de traitements phytosanitaires,
- ⇒ contrairement aux surfaces en cultures annuelles et spécialisées qui subissent des traitements.
- ⇒ La surface moyenne des parcelles culturales peut renseigner sur la conservation des équilibres naturels au sein des parcelles : au dessus de 10 ha, la biodiversité naturelle ne peut plus influencer au sein des parcelles (optimum à 5 ha).
- ⇒ Le nombre d'espèces végétales cultivées est un facteur complémentaire de biodiversité qui rompt les cycles des ravageurs. (voir en annexe **Le mode de calcul de l'équivalent nombre d'espèces DIALECTE / SOLAGRO**)

Points de repère pour les appréciations

	---	--	-	O	+	++	+++
Surface boisée							
Linéaires de haies							
Prairies humides							
Zones humides							
% en prairie permanente							
% en prairie temporaire							
% en cultures annuelles							
% en cultures spécialisées							
Surface moyenne des parcelles culturales				> 10 ha	10 à 5 ha	< 5 ha	
Nombre d'espèces végétales cultivées							

1-2-Atouts et contraintes liés aux systèmes de production

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ Les différents indicateurs ne pourront être chiffrés par système que si des enquêtes de terrain ont déjà été réalisées antérieurement.
- ⇒ Si pas d'enquêtes terrain disponibles, possibilité de s'en tenir à des indicateurs issus de cas concrets jugés représentatifs d'un type de système, à dire d'expert local.

1-2-1-Types de systèmes de production caractérisés sur le territoire

Essayer de s'en tenir à un nombre de types de systèmes limité, en s'appuyant en particulier sur un découpage par ateliers principaux, exemple : polyculture élevage laitier, polyculture élevage bovins viande, polyculture, arboriculture, viticulture,...en déclinant ensuite dans les commentaires des sous systèmes caractéristiques en terme d'ateliers secondaires (exemple polyculture élevage laitier + porcs...) ou d'intensification.

ATTENTION : la numérotation n'est pas une hiérarchie de valeur entre systèmes

1-2-2-Limitation des fertilisants organiques et chimiques

- ⇒ Voir les commentaires méthode déjà développés en atouts contraintes territoires sur la limitation des fertilisants : ces développements s'appliquent aux systèmes de production.
- ⇒ Les différents indicateurs ne pourront être chiffrés par système que si des enquêtes de terrain ont déjà été réalisées antérieurement. Si pas d'enquêtes terrain disponibles, possibilité de s'en tenir à des indicateurs issus de cas concrets jugés représentatifs d'un type de système, à dire d'expert local.
- ⇒ Rotations type par système : préciser le nombre d'années de rotation et en commentaires décrire les rotations type avec les avantages et inconvénients / gestion de la fertilisation.

Points de repère pour les appréciations

	---	--	-	O	+	++	+++
UGB totaux / ha SAU	> 1,4					0,8 à 1,1	
UGB monogastriques / ha SAU							
Matières organiques importées							
Matières organiques exportées							
% surfaces recevant des matières organiques				0 %			100 %
% de légumineuses dans la SAU				0 %			> 33 %

1-2-3-Limitation des produits phytosanitaires

- ⇒ Le ratio charges d'intrants / chiffre d'affaires est un des indicateurs prévu dans le dispositif HVE (Haute valeur environnementale) pour déterminer le faible appel des systèmes de

production à des achats de fertilisants, aliments et produits phytosanitaires. Cet indicateur risque d'être difficile à renseigner, sauf enquête agricole antérieure qui comporterait cet indicateur. (pour le calcul du critère, voir annexe).

De même, pour les indicateurs suivants, soit s'appuyer sur des enquêtes antérieures, soit prendre l'exemple de cas concrets jugés représentatifs par des experts locaux :

- ⇒ Les surfaces en prairies (permanente et temporaire) font peu l'objet de traitements phytosanitaires
- ⇒ Contrairement aux surfaces en cultures annuelles et spécialisées qui subissent des traitements.
- ⇒ Le nombre d'espèces végétales cultivées est un facteur complémentaire de biodiversité qui rompt les cycles des ravageurs. (voir en annexe Le mode de calcul de l'équivalent nombre d'espèces DIALECTE / SOLAGRO)
- ⇒ Indice de fréquence de traitement par systèmes et par cultures spécialisées

Points de repère pour les appréciations

	---	--	-	O	+	++	+++
Charges intrants / chiffre d'affaires							
% cultures annuelles dans la SAU							
% cultures spécialisées dans la SAU							
% herbe dans la SAU							
Nombre de cultures différentes							
IFT moyen par système				10			0
IFT moyen sur cultures spécialisées							

1-2-4-Limitation des pertes vers l'environnement

Soit s'appuyer sur des enquêtes antérieures, soit prendre l'exemple de cas concrets jugés représentatifs par des experts locaux :

- ⇒ Présence de haies : mètres linéaires / ha ou autres descriptifs en fonction des études antérieures et des experts locaux. L'objectif est de préciser si les haies, en fonction des systèmes, jouent ou non leur rôle de contrôle des pertes de sols ou de produits par écoulements ou par lessivage.
- ⇒ Bandes enherbées au bord des cours d'eau pour éviter les pertes ou la pollution directe des cours d'eau. Ces bandes sont normalement devenues obligatoires en zones vulnérables.
- ⇒ Couverture des sols en hiver : pratique également devenue obligatoire en zone sensible. Développer éventuellement le descriptif des stratégies de couverture définies comme prioritaires à développer sur la zone. En précisant les pratiques spécifiques à certaines productions : engrais verts en cultures céréalières, enherbements entre rangs en viticulture ou arboriculture...

Points de repère pour les appréciations

	---	--	-	O	+	++	+++
Mètres linéaires de haies / ha SAU							
Bandes enherbées							100 %
Couverture des sols en hiver				30 %			100 %

1-2-5-Capacité d'adaptation aux autres critères du règlement AB

Vérifier les contraintes supplémentaires que pourraient avoir les systèmes de production qui voudraient être certifiés en AB, en particulier :

- ⇒ L'adaptabilité des bâtiments d'élevage : le règlement AB européen comporte des critères de densités d'animaux, de % maximum de caillebotis, d'accès à l'extérieur,... certains bâtiments

peuvent ne pas être utilisables réglementairement en AB sans y réaliser de gros investissements.

- ⇒ Les équipements serristes orientés « hors sol » ne seront pas convertissables en AB. Pour les serres en sol, estimer si la conversion sera possible en fonction de l'intensité des interventions chimiques réalisées.
- ⇒ La conversion de vergers menés en intensif peut également s'avérer problématique : choix des variétés, modes de tailles, réadaptation des arbres à une fertilisation organique...
- ⇒ Autres ateliers ? en fonction de chaque territoire...
- ⇒ Possibilités de scinder activités Bio et non Bio : certaines exploitations ne pouvant convertir une partie de leurs ateliers à cause de difficultés réglementaires, techniques ou économiques (amortissements d'investissements), peuvent envisager de ne convertir qu'une partie de l'exploitation, sous condition de séparation claire des ateliers (en particulier espèces et bâtiments ou lieux de stockage différenciés). C'est une stratégie qui peut être mise en avant si certains systèmes de production, à cause d'ateliers particuliers, ne peuvent pas passer intégralement en AB.

1-3-Sensibilité des producteurs aux modes de production AB et, plus généralement, aux systèmes économes en intrants

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ **Documents de bilan d'opérations antérieures disponibles auprès de la DDEAF**
- ⇒ **Suivis des investissements PVE auprès de la DDEAF**
- ⇒ **Contacts CUMA**
- ⇒ **Autres experts locaux**

1-3-1-Expériences tirées de projets environnementaux antérieurs

Il s'agit de projets « environnementaux » au sens large, c'est-à-dire centrés sur l'impact environnemental (Ferti ou Phyto mieux, programmes MAE dont en particulier SFEI⁸,...), mais aussi labellisations comportant des critères environnementaux (protection intégrée, certains labels rouges,...), démarches Réseau agriculture durable ou Agriculture biologique).

- ⇒ Préciser les producteurs impliqués (ayant participé à des actions ou à des réunions)
- ⇒ Et les producteurs engagés (contractualisation), en essayant d'expliquer dans les commentaires les freins entre implication et engagement, selon les types de producteurs.
- ⇒ **Dans les commentaires, développer les stratégies environnementales mises en œuvre et les dynamiques positives et freins observés.**

1-3-2-Producteurs engagés dans des démarches participants à la protection de l'environnement

Il s'agit de faire un bilan actualisé des producteurs engagés dans des démarches collectives : Agriculture biologique, Réseau agriculture durable, Agriculture intégrée, Agriculture raisonnée,... Ces différentes démarches collectives peuvent servir de références aux autres producteurs locaux.

1-3-3-Producteurs ayant investi dans du matériel respectueux de l'environnement

L'évaluation des investissements en matériels respectueux de l'environnement peut s'envisager :

- ⇒ Par les demandes de subventions PVE (fonds européens Programme végétal environnement) :
- ⇒ Par les CUMA
- ⇒ Autres dires d'experts locaux

⁸ SFEI : mesure agri environnementale Systèmes fourragers économes en intrants, promue par le réseau agriculture durable.

1-4-Moteurs d'innovation agricoles et appuis techniques aux changements

SOURCES DE DONNEES :

⇒ **Animateurs de groupes de développement agricole**

1-4-1-Moteurs d'innovation vers les systèmes agricoles respectueux de l'environnement

Il s'agit de répertorier les lieux de démonstration ou groupes techniques déjà présents sur le territoire sur les thématiques Agriculture biologique, agriculture durable, lutte intégrée,....

1-4-2-Appuis techniques aux changements

En complément, liste des intervenants techniques proposant des éléments environnementaux sur le territoire, en précisant les thématiques, les modes d'interventions, le temps annuel et une estimation des producteurs touchés par ces interventions.

1-4-3-Démarches collectives d'économie d'énergie à la ferme

Les démarches d'économies d'énergie à la ferme peuvent être un indicateur d'intérêt de producteurs sur les aspects environnementaux reliés à des activités économiques. Ces producteurs peuvent se réinvestir plus facilement dans une dynamique de développement de la Bio ou d'agriculture durable.

Axe 2

Potentiel local de consommation de produits AB

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ **Entretiens auprès d'animateurs de collectivités locales**
- ⇒ **Groupes de développement**
- ⇒ **Etudes antérieures**

L'objectif de cet axe est de préciser les possibilités de valorisation de proximité des produits AB.

L'intérêt de cette valorisation de proximité est double :

- ⇒ Elle peut être économiquement intéressante pour les producteurs et les consommateurs, en réduisant les coûts, à condition d'avoir cependant des circuits de proximité bien organisés. Les consommateurs sont également ainsi mieux informés sur l'origine des produits et leur mode de production.
- ⇒ Elle permet également de faire le lien entre producteurs et utilisateurs d'eau potable et donc d'échanger sur les pratiques mises en œuvre pour protéger l'eau.

2-1-Importance du bassin de consommation proche

L'analyse du bassin de consommation local ou d'autres bassins de proximité ne peut que rester assez générale, sauf si des études de consommation sont disponibles, dont on peut extraire les principales conclusions en terme de développement de circuits de proximité.

- ⇒ Nb d'habitants dans un rayon de 30 km
- ⇒ Distance des autres bassins de consommation

2-2-Modes de valorisation locale

Il s'agit de recenser les circuits de proximité existants.

Développer les éléments sur les circuits de proximité réfléchis collectivement qui pourraient absorber des volumes de production locaux significatifs ou toucher un nombre assez important de consommateurs (exemples magasins, restauration collectives,...)

- ⇒ AMAP : nb de groupes et de consommateurs
- ⇒ Points de vente à la ferme : nb et produits concernés
- ⇒ Marchés

- ⇒ Magasins spécialisées AB ou produits fermiers
- ⇒ Autres supérettes ou super marchés intéressées par des produits AB
- ⇒ Artisans locaux
- ⇒ Cantines scolaires : nb d'établissements, nb de repas (réalisés et prévisionnels)

Axe 3

Besoins et structuration locale des filières de collecte, de transformation et de commercialisation de produits AB

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ **Entretiens auprès d'entreprises (retranscrire les entretiens en annexe)**
- ⇒ **Données des groupes de développement**

Cet axe aborde les filières plus longues de valorisation, via plusieurs opérateurs : collecteurs, transformateurs, distributeurs...

Il s'agit pour les différentes productions qui pourraient évoluer vers l'AB de vérifier comment elles pourraient être valorisées :

- ⇒ existence d'une demande dans les différents produits ?
- ⇒ possibilités de collecte ou de livraisons ?

3-1-Besoins des différentes filières par produits

Ces informations nécessitent des interviews auprès d'opérateurs d'aval en capacité de valoriser des produits AB de la zone

- ⇒ Volumes ou surfaces recherchés (besoins globaux ou besoins spécifiques à la zone par rapport à la capacité de collecte ou de stockage, transformation localement).
- ⇒ Mode de collecte : passage d'un camion de collecte ou livraison aux soins des producteurs.
- ⇒ Contractualisation : assurance de vente et d'un prix minimum pour les producteurs ?

3-2-Possibilités de regroupement des producteurs

Il s'agit de préciser les facilités de collecte du fait de producteurs Bio en place déjà collectés, ou d'organisations collectives de producteurs (AB ou non spécialisée AB) en capacité de regrouper l'offre de production, voire d'organiser la collecte.

- ⇒ Producteurs AB sur la zone
- ⇒ Organisation collective pour la commercialisation

Axe 4

Stratégies des collectivités et acteurs locaux pour protéger les ressources en eau – positionnements sur l'agriculture biologique

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ **Entretiens auprès des collectivités et acteurs locaux (retranscrire éventuellement les entretiens en annexe)**

4-1-Maître d'ouvrages du captage

- ⇒ Positions sur la qualité de l'eau
 - Conscience des problèmes ?
 - Volonté d'agir ?
 - Projets ou actions en cours ou en préparation ?
- ⇒ Propositions stratégiques pour améliorer la qualité de l'eau
- ⇒ Positions sur l'AB

4-2-Collectivités locales

Communes ou communautés de communes, Pays, GAL (Groupe d'actions locale dans le cadre d'un programme LEADER...),...

- ⇒ Positions sur la qualité de l'eau
 - Conscience des problèmes ?
 - Volonté d'agir ?
 - Projets ou actions en cours ou en préparation ?
- ⇒ Propositions stratégiques pour améliorer la qualité de l'eau
- ⇒ Positions sur l'AB

4-3-Associations environnementales

Tenir compte des associations qui interviennent dans les débats locaux.

- ⇒ Positions sur la qualité de l'eau
 - Conscience des problèmes ?
 - Volonté d'agir ?
 - Projets ou actions en cours ou en préparation ?
- ⇒ Propositions stratégiques pour améliorer la qualité de l'eau
- ⇒ Positions sur l'AB

4-4-Activités économiques ou touristiques dépendantes de l'eau

Ce sont des entreprises qui utilisent l'eau du captage pour des transformations agro-alimentaires.

- ⇒ Liste des entreprises concernées
- ⇒ Qualité d'eau recherchée
- ⇒ Moyens mis en œuvre (préventifs et curatifs)
- ⇒ Interventions auprès des producteurs

4-5-Organisations professionnelles agricoles

Avis des représentants professionnels locaux.

- Conscience des problèmes ?
- Volonté d'agir ?
- Projets ou actions en cours ou en préparation ?
- ⇒ Analyse des facteurs liés à l'agriculture
- ⇒ Propositions stratégiques pour améliorer la qualité de l'eau
- ⇒ Positions sur l'AB

Axe 5 Pressions réglementaires territoriales pour préserver la ressource en eau

SOURCES DE DONNEES :

- ⇒ Entretiens auprès de la DDASS (retranscrire les entretiens + certains éléments réglementaires en annexe)

5-1-Position de la DDASS sur le captage

- ⇒ Etat des lieux de la qualité de l'eau
- ⇒ Analyse des facteurs liés à l'agriculture
- ⇒ Propositions stratégiques pour améliorer la qualité de l'eau
- ⇒ Positions sur l'AB

5-2-Application d'une réglementation de portée nationale

- ⇒ Références réglementaires, synthèse des obligations, document éventuel en annexe.

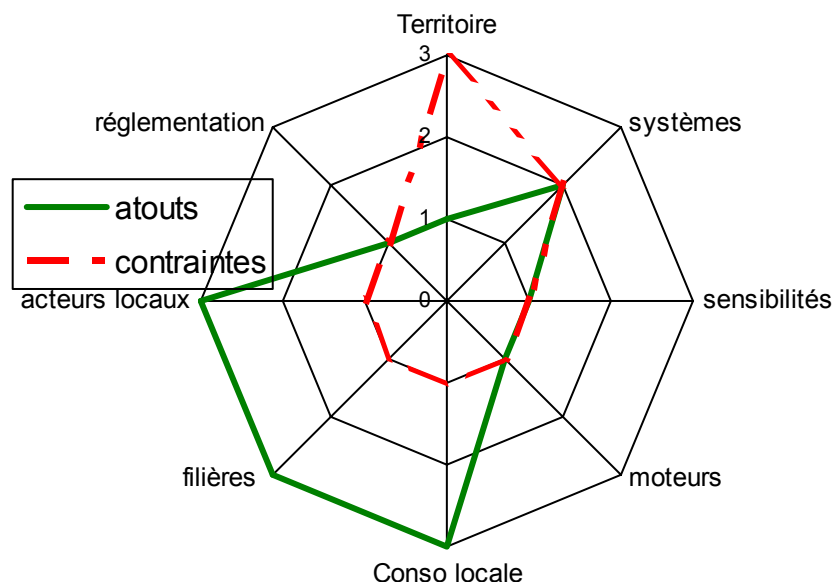
5-3-Application de mesures territoriales susceptibles de devenir obligatoires

- ⇒ Références réglementaires, synthèse des obligations, document éventuel en annexe.

Synthèse générale

Notations globales par axes dans un graphique type « radar » :

L'objectif est d'avoir une vision globale en reprenant les notations locales attribuées pour chaque axe



Les atouts / contraintes / leviers d'actions

L'objectif est de préciser les principaux atouts / contraintes / leviers d'actions sur le territoire

Synthèse par systèmes de production

Cet angle doit permettre de cibler les potentiels d'évolution dans les différents systèmes de production

Annexes

Sources de données

- Disponibilités de données agricoles

Trames d'entretien auprès

- des collectivités publiques
- des acteurs économiques
- des producteurs déjà en AB
- des organismes de développement
- des organismes chargés de la réglementation sur l'eau

DISPONIBILITE DES SOURCES DE DONNEES AGRICOLES

- **A titre informatif pour faciliter les recherches de données**
- **dans des conditions d'obtention et de confidentialité à préciser avec chaque organisme gestionnaire**

Types de données	Organismes ressources	Descriptif des données
Données des aides PAC	DDT - Directions départementales des territoires	Seulement parcellaire niveau 3 anonyme par cultures, sans information regroupée par exploitation, donc utilisation seulement en approche territoriale.
	ASP- Agence de Service et de paiement Paris 23 Rue du Cherche-Midi, 75006 Paris Tél. : 01 45 49 62 62 http://www.asp-public.fr/direction-developpement@asp-public.fr	Données PAC par exploitations
Données d'élevage	ARSOE –Manche Atlantique à Hérouville et à Trélazé Centralisation des données nationale à l'ARSOE de Toulouse : Le Tournal, 81580 Soual 05 63 75 44 75 http://www.fie-arsoe.com/fiea@fie-arsoe.com	Effectifs bovins, ovins, caprins par exploitations à partir des IPG – Identification pérenne généralisée –
	Haras nationaux Direction des Connaissances BP 3 19231 ARNAC-POMPADOUR Standard national : 08 11 90 21 31 Télécopie : 05 55 73 94 83 http://www.haras-nationaux.fr/portail/index.html info@haras-nationaux.fr	Effectifs équins par exploitations à partir des SIRE – Système d'identification des équins–
Données des entreprises agricoles	CFE -Centres de formalités des entreprises Hébergés dans les maisons départementales de l'agriculture	Banque de données nationale sur les entreprises agricoles
Données obligations environnementales	Directions des services vétérinaires	Plans d'épandage
Données RGA – Recensement général agricole Et RICA – Réseau d'information comptable agricole	DRAAF, Service régional de l'information statistique et économique 12, rue Menou BP 23523 44035 Nantes cedex Tél. : 02 40 12 37 84	RGA : Effectifs animaux, productions, main d'œuvre, + RICA : résultats technico-économique par orientations d'exploitations
Données ORAB – Observatoire régional de l'agriculture biologique	Chambre régionale d'agriculture 9, rue André Brouard BP 70510- 49105 ANGERS cedex 02 Contact : Christine GOSCIANSKI 02 41 18 60 57 Christine.goscianski@pl.chambagri.fr	Sièges d'exploitation, effectifs animaux, productions, main d'œuvre,
Données MAET – Mesures agri environnementales	DDT ou DRAAF	parcelles engagées en MAET sur le territoire

TRAME D'ENTRETIEN

Collectivités publiques

Communes, communautés de communes, Pays, GAL (LEADER),...

Données à collecter :

- Etudes de territoires déjà menées : aspects économiques et problématique de l'eau (**Intro**)
- Données statistiques sur le territoire : activités économiques, l'agriculture (**Intro**)
- Documents publiés par la collectivité sur la problématique de l'eau (**Intro**)
- Réglementations locales sur l'eau (**Axe 5**)
- Comptes rendus d'assemblées portant sur la thématique de l'eau (**Axe 4**)
- Importance du bassin de consommation proche (**Axe 2**)
- Projets sur des filières Bio locales (**Axe 2**)
- Activités économiques dépendantes de la qualité de l'eau (**Axe 4**)

Pour chaque entretien préciser le nom de la personne rencontrée, l'organisme concerné, les fonctions dans l'organisme.

Thèmes à aborder :

Avec des élus ou et des salariés qui peuvent présenter les positions de la collectivité :

Présentation globale du territoire (**Intro**)

- Population du territoire ? nombre, répartition bourgs / campagnes, lieux de travail...
- Quelles sont les principales activités économiques sur le territoire ? répartitions en nombre d'emplois ? activités polluantes ou au contraire qui nécessitent un environnement de qualité (faire la liste de ces activités).
- L'agriculture du territoire ? effectifs en nombre de fermes et d'emplois ? types et modes de production ?

Les positions de la collectivité sur la qualité de l'eau ? (**Axe 4**)

- Quelle description de la situation sur l'eau ?
- Analyse des causes ?

Propositions stratégiques pour améliorer la qualité de l'eau ? (**Axe 4**)

- D'après la collectivité quels seraient les objectifs à atteindre ?
- Dans quels délais ? Fixés par quelles contraintes ? (Réglementation sur l'eau ? coûts économiques ?)
- Rôles des différents acteurs ?
- Comment la collectivité peut-elle, elle-même intervenir ?

Les positions de la collectivité sur la Bio ? (**Axe 4**)

- Connaissent-ils des opérateurs Bio (spécialisés ou non) sur leur territoire ?
- Quelle image en ont-ils ? et de la Bio en général ?
- Connaissent-ils la réglementation Bio ?
- Connaissent-ils les filières économiques et leurs marchés ?
- Pensent-ils que les pratiques Bio sont positives pour l'eau ?
- Et que la Bio peut se développer de manière significative sur le territoire pour avoir un impact sur l'eau ?

Potentiel local de consommation de produits Bio ? (**Axe 2**)

- Importance du bassin de consommation proche :
 - o nbre d'habitants (dans un rayon de 30 km) ?
 - o distance des autres bassins de consommation ?

- Modes de valorisation locale de produits Bio :
 - o AMAP (nb de groupes et de consommateurs ?),
 - o points de vente à la ferme ? (nombre et produits concernés)
 - o marchés ?
 - o magasins spécialisés AB ou produits fermiers ?
 - o autres supérettes ou super marchés intéressés par des produits Bio ?
 - o artisans locaux ?
 - o restaurants collectifs ?
- la collectivité est-elle engagée dans l'un ou l'autre projet ?

Filières en capacité de valoriser des produits Bio (Axe 3)

Vérifier avec les interlocuteurs des collectivités s'ils connaîtraient des filières en capacité de valoriser des produits Bio :

- si opérateurs non encore listés, les intégrer dans la liste à rencontrer.
- leur avis sur ces filières ?

Activités économiques ou touristiques dépendantes de la qualité de l'eau (Axe 4)

Vérifier avec les interlocuteurs des collectivités les activités économiques ou touristiques dépendantes de la qualité économique :

- si activités non encore listées, les intégrer dans la liste.
- leur avis sur la dépendance de ces activités / eau ?

TRAME D'ENTRETIEN

Acteurs économiques

En capacité de valoriser des produits AB (en filières longues)

A partir d'un listing élaboré auprès des contacts locaux et du groupement Bio.

Données à collecter :

- présentations des différents opérateurs et de leurs activités en Bio ? (Axe 3)
- documents éventuels d'engagements de la filière ? (Axe 3)

Entretiens physiques ou au téléphone, en fonction de la disponibilité et contacts antérieurs pré existants.

Pour chaque entretien préciser le nom de la personne rencontrée, l'entreprise concernée, les fonctions de l'interlocuteur.

Thèmes à aborder :

Pour chaque opérateur, préciser en plus de la dénomination, le niveau d'intervention dans la filière : collecte, transformation, commercialisation.

Volumes ou surfaces recherchés (Axe 3)

Productions	Volumes ou surfaces recherchés	Mode de collecte	Engagements

Développer dans des commentaires pour chaque production :

- L'importance et la durabilité des marchés, vers quelle commercialisation finale ?
- Autres opérateurs intervenants en collecte ou en transformation dans la filière ?
- Les engagements en terme d'assurance de volumes tous les ans et de manière pluri-annuelle ? quelles assurances de prix ?
- Particularités de collecte liées à la zone : distance du centre de collecte ? densité de producteurs minimum recherchée sur la zone ?

TRAME D'ENTRETIEN

Producteurs déjà en AB sur la zone, dans différentes productions

A partir d'un listing élaboré auprès des contacts locaux et du groupement Bio.

Données à collecter :

- Listing d'opérateurs économiques en capacité de valoriser des produits Bio (**Axes 2 et 3**)
- Présentations d'organisations collectives de producteurs (**Axe 3**)

Entretiens physiques ou au téléphone, en fonction de la disponibilité et contacts antérieurs pré existants.

Pour chaque entretien préciser le nom de la personne rencontrée, ses productions principales

Thèmes à aborder :

Pour chaque opérateur, préciser en plus de la dénomination, le niveau d'intervention dans la filière : collecte, transformation, commercialisation.

Possibilités de regroupement des producteurs (**Axe 3**)

Productions	Producteurs AB sur la zone	Organisation collective pour la commercialisation

Développer dans des commentaires pour chaque production :

- L'importance et le niveau d'organisation collective des producteurs
- Mode concret d'organisation

TRAME D'ENTRETIEN

Organismes de développement agricole

Groupement Bio, groupement du réseau agriculture durable, GEDA, GVA, Chambre d'agriculture, CUMA, Centres de formation agricole, coopératives, intervenants spécialisés

Données à collecter :

- Plaquettes de groupes techniques, de journées de formation, ... (Axes 1 et 3)
- Etudes ou statistiques agricoles sur la zone (point 1-1 et 1-2)

Entretiens physiques ou au téléphone, en fonction de la disponibilité et contacts antérieurs pré existants.

Pour chaque entretien préciser le nom de la personne rencontrée, ses fonctions dans l'organisme

Thèmes à aborder :

Pour chaque opérateur, préciser en plus de la dénomination, le niveau d'intervention dans la filière : collecte, transformation, commercialisation.

Moteurs d'innovation vers les systèmes agricoles respectueux de l'environnement (point 1-4)

Répertorier les groupes ou lieux de démonstration déjà présents sur le territoire sur les thématiques agriculture biologique, agriculture durable, lutte intégrée,...

- Groupes techniques Bio?
- Fermes de démonstration Bio ?
- Ateliers Bio en centres de formation ?
- Groupes techniques agriculture durable ?
- Fermes de démonstration agriculture durable ?
- Groupes techniques lutte intégrée ?

Thématiques abordées, nombre de participants

Appuis techniques aux changements (point 1-4)

En complément, liste des intervenants techniques proposant des éléments environnementaux sur le territoire, en précisant les thématiques, les modes d'interventions, le temps annuel et une estimation des producteurs touchés par ces interventions.

Atouts et contraintes liés au rapport agriculture / territoire (point 1-1)

En complément des données statistiques dont pourrait disposer l'interlocuteur sur l'agriculture de la zone, développer ses commentaires sur les atouts contraintes liés :

- aux niveaux actuels de fertilisation dans la zone, aux chargements animaux, à l'assolement,...
- aux niveaux actuels d'utilisation de produits phytosanitaires, au % dans l'assolement de cultures spécialisées, à la conservation d'un maillage naturel et de haies et donc de biodiversité...

Atouts et contraintes liés aux systèmes de production (point 1-2)

L'objectif est dans une 1^{er} temps de discuter avec l'interlocuteur s'il perçoit différents systèmes de production qui seraient différenciables sur la zone, avec des impacts environnementaux différents.

Essayer de s'en tenir à un nombre de types de systèmes limité, en s'appuyant en particulier sur un découpage par ateliers principaux, exemple : polyculture élevage laitier, polyculture élevage bovins viande, polyculture, arboriculture, viticulture,....

Développer ensuite les commentaires sur le fonctionnement de chaque système d'un point de vue fertilisation organique et minérale, produits phytosanitaires, pertes vers l'environnement.

Ces avis seront bien sûr à recouper avec la recherche de définition de systèmes à partir de données statistiques.

Investissements dans du matériel respectueux de l'environnement (point 1-3)

- informations disponibles sur les investissements individuels ou en CUMA
- commentaires

Filières de valorisation des produits Bio (Axe 2 et 3)

A aborder éventuellement pour compléter la liste des filières locales et filières longues.

TRAME D'ENTRETIEN

Organismes chargés de la réglementation sur l'eau

DDASS, DDEA, Agence de l'eau

Données à collecter :

- Etudes sur la problématique eau de la zone (Axe 5)
- Réglementations et arrêtés locaux (Axe 5)
- Aides environnementales MAE : cahiers des charges et bilans (point 1-3)

Entretiens physiques ou au téléphone, en fonction de la disponibilité et contacts antérieurs pré existants.

Pour chaque entretien préciser le nom de la personne rencontrée, ses fonctions dans l'organisme

Thèmes à aborder :

Positions sur la qualité de l'eau du captage (Axe 5)

- Etat des lieux de la qualité de l'eau
- Analyse des facteurs liés à l'agriculture
- Propositions stratégiques pour améliorer la qualité de l'eau
- Positions sur l'AB (en terme de solution pour l'eau au niveau local et de durabilité en terme de filière)

Application d'une réglementation de portée nationale (Axe 5)

- Quelle réglementation : références
- Synthèse des obligations

Application de mesures territoriales susceptibles de devenir obligatoires (Axe 5)

- Quelle réglementation : références
- Synthèse des obligations

Expériences tirées de projets environnementaux antérieurs (point 1-3)

Il s'agit de projets « environnementaux » au sens large, c'est-à-dire centrés sur l'impact environnemental (Ferti ou Phyto mieux, programmes MAE,...), mais aussi labellisations comportant des critères environnementaux (protection intégrée, certains labels rouges,...), démarches Réseau agriculture durable ou Agriculture biologique).

- Préciser les producteurs impliqués (ayant participé à des actions ou à des réunions)
- Et les producteurs engagés (contractualisation), en essayant d'expliquer dans les commentaires les freins entre implication et engagement, selon les types de producteurs.
- Dans les commentaires, développer les stratégies environnementales mises en œuvre et les dynamiques positives et freins observés.

Investissements dans du matériel respectueux de l'environnement (point 1-3)

- Bilan des demandes de subventions PVE (Plan végétal Environnement) sur la zone
- commentaires